

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 2016

Secrétaire de séance : Alain PESEUX.

Absent excusé : Noël POINTET (pouvoir donné à Marie-José POUYET).

Absent non excusé : Alain FLEURY.

Le Maire ouvre la séance en présentant ses condoléances à Dominique PERRIER, conseillère municipale, qui a perdu sa maman.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2016 : à l'unanimité.

Jean-Claude BULLE fait remarquer que :

- Il avait émis une réserve lors de la dernière réunion de Conseil concernant la rénovation de la toiture de l'espace socio-culturel, à savoir que l'écran de sous-toiture est resté trop longtemps soumis aux intempéries avant la pose des tuiles, ce qui l'a sûrement endommagé.

- Il estime que les frais de déplacement des ATSEM pour la période du 01/09/2016 au 31/12/2016 sont à refacturer à la commune de Charbonnières les Sapins même si cette dernière fusionnera avec Etalans dès le 1^{er} janvier 2017, ceci pour une question de principe.

II – Urbanisme :

A- Départs dossiers vers DDT

1) Permis de construire

SIS	Rue Elisée Cusenier	Atelier maroquinerie
-----	---------------------	----------------------

2) Déclarations préalables

SCI ISTACE NAYENER	16 rue des prés	Abri de jardin
CUCHE Claude	20 rue des Frênes	Auvent et vélux
PIQUARD Adrien	27 rue du Tertre	Vélux et lucarne
GAUTHIER Olivier	11 rue Courbes pièces	Piscine enterrée

B- Retours dossiers DDT

1) Permis de construire

SCI le Moulin des Prés	29 rue Elisée Cusenier	Restitution d'un jardin d'hiver	Accordé
MAITRE Bruno	6 rue Bellevue	Modification surface taxable	Accordé
MOREL Martial	13 rue des Granges	Garage	Accordé
PIE Frédéric	14 rue des Tilles	Maison d'habitation	Accordé
JEUNOT Valentin	7 rue des Tilles	Maison d'habitation	Accordé

2) Déclaration préalable

Indivision ROUSSEL Pierre	10 rue des Vergers	Division de parcelles	Accordé
---------------------------	--------------------	-----------------------	----------------

C- Enquête publique de révisions allégées du PLU

Révision allégée n°2 : modification de la zone agricole en zone constructible, pour installation de l'ESAT,

Révision allégée n°3 : extension de la zone AC pour régularisation de la carrière Lacoste,

Révision allégée n°4 : extension de la zone d'activité économique de la Croix de Pierre.

Le commissaire enquêteur a tenu une permanence à la mairie le:

- Samedi 1^{er} octobre de 9h à 12h

Les prochaines permanences auront lieu :

- Vendredi 14 octobre de 14 h à 17h
- Samedi 29 octobre de 9h à 12h

D- Echanges de terrain : Dossiers suivis et présentés par Henri Pharizat

- Echange commune/PERRON MERCIER (pour préparation de la rue des Acots) : dans le cadre de cet échange, un mur appartenant à Mme Perron devait être refait en limite pour un coût d'environ 8 176.00 € nets à la charge de la commune. Il a été finalement décidé la création de parkings réservés aux logements locatifs de Mme Perron. Le coût des travaux s'élève à 1 657.92 € TTC, soit une économie de près de 6 500.00 € : la réalisation a donc été actée par la municipalité.

- Echange commune/MARGUIER : échange de 2 parcelles d'environ 30 m² pour permettre la construction d'une maison dans la rue de Bermotte par M. Marguier et l'alignement de la voirie par la commune. Les frais de géomètre et de notaire seront partagés entre les deux parties.

- Vente commune/CHAIBA : proposition de vente d'une parcelle devant sa propriété jouxtant la rue des Granges pour la création d'un parking. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

E- Proposition Participation Assainissement Collectif pour les entreprises s'installant au village

Rappel : Forfait actuel pour la construction d'un logement individuel : 1 600 € (1 base de PAC).

Proposition de différencier les participations en fonction du nombre de salariés :

1. De 1 à 4 salariés : forfait de 1 600 €
2. 5 à 9 salariés : forfait de 3 200 € (2 bases de PAC)
3. 10 à 49 salariés : forfait de 6 400 € (4 bases de PAC)
4. 50 à 99 salariés : forfait de 9 600 € (6 bases de PAC)
5. Au-delà de 100 salariés : forfait de 12 800 € (8 bases de PAC)

Pour information, cette taxe n'est appliquée qu'une seule fois ; au raccordement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

III – Dossier travaux

- **STEP** : les travaux, favorisés par la persistance d'un temps sec, avancent bien. Les travaux de terrassement devraient être achevés fin de semaine prochaine (S42) et la grue installée mardi prochain 11/10. Le planning prévisionnel est respecté.

- Espace socio culturel :

L'ensemble des travaux devrait être achevé comme prévu première quinzaine de novembre.

Concernant l'aménagement de la cuisine, si certains matériels ont pu être repris : lave-vaisselle, piano (table de cuisson), évier, d'autres doivent être remplacés : armoire frigo, armoire congélateur, hotte, table de travail.

Avec l'aménagement du bar le montant de la dépense devrait être de l'ordre de 20 000 € d'après les premiers devis reçus.

-Rénovation de l'école :

L'étude de faisabilité en cours a pour objectif de repenser son fonctionnement, d'examiner la possibilité de créer de nouvelles classes supplémentaires dans la partie ancienne, occupée partiellement pour l'instant par un cabinet d'infirmiers et les ambulanciers, voire d'y installer le périscolaire.

Le scénario sur lequel la municipalité travaille répond à ces besoins mais compte tenu de son coût ne pourra pas être réalisé en une seule fois. Plusieurs phases sont prévues qui pourront être réalisées séparément en fonction de l'évolution de nos besoins et de nos capacités d'investissement. C'est un scénario évolutif qui devrait nous permettre de faire face le cas échéant à l'augmentation du nombre d'élèves.

Dans l'immédiat, seules les 2 premières phases prévoyant la rénovation des bâtiments anciens (réaménagement du rez-de-chaussée, création de 2 nouvelles classes à l'étage, installation d'un ascenseur et le réaménagement de la cour) seraient susceptibles d'être réalisées mais cela dépendra des subventions que nous obtiendrons. Le secrétaire général de la préfecture lors de la présentation de la commune nouvelle avait évoqué la possibilité d'obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 80% du montant des travaux à réaliser. Le projet lui a été présenté, nous attendons sa réponse.

- **Rénovation de l'éclairage public**

2 tranches avaient été prévues

La première, en cours de réalisation, prévoit de rénover l'ensemble des luminaires des voies principales rue Elisée Cusenier et Grande Rue ainsi que le lotissement Saint-Marc, le parking du nouvel espace socio culturel, ainsi que la rue d'Oupans et la rue des Oiseaux

La 2ème tranche (l'ensemble des voies secondaires restantes) sera réalisée en 2017

A noter que l'ensemble des luminaires sera doté de lampes leds moins gourmandes en énergie et avec une durée de vie bien supérieure aux lampes SHP actuel.

Cet investissement subventionné à 75% pour cette première tranche, malgré l'installation d'une trentaine de luminaires supplémentaires, nous permettra de faire des économies de consommation et de diminuer nos coûts de maintenance.

Des horloges seront installées dans chaque armoire, permettant de programmer le niveau d'éclairage souhaité.

Il n'y aura plus de coupure totale durant la nuit mais le niveau d'éclairage sera abaissé de 50% de 22h à 6h.

- **Traversée du village** : les membres du COPIL et du comité consultatif seront convoqués le 17 octobre à 9h00 pour donner leur avis sur le projet en cours d'élaboration par le bureau d'étude PMM associé au paysagiste Maxime Maurice. Le projet sera présenté à la prochaine réunion du conseil municipal le 3/11.

- **Etang, travaux à réaliser** : suite à l'acceptation de la régularisation de notre plan d'eau par la DDT: modification du déversoir de crue, consolidation de la digue, des berges et réparation de la fuite. Des devis ont été demandés auprès de 2 entreprises. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis (3 950€) de l'entreprise PUSARD.

IV – Proposition nouveau bail de location étang communal

Proposition : En contrepartie des travaux réalisés par la commune *et en accord avec l'association des Durgeons*, le loyer actuel de 290€ passera à 1500€/an.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

V – Tarifs espace socio-culturel

	lieu		Habitants commune	Personnes Extérieures
Week-end	les trois salles (276 m ²)	avec cuisine	440€	572 €
		sans cuisine	350 €	455€
Week-end	Grande salle avec bar (203 m ²)	avec cuisine	330 €	429 €
		sans cuisine	260 €	338 €
A la journée	Petite salle (sans cuisine et avec vidéoprojecteur)	avec salle bar (113.36 m ²)	140 €	182 €
		sans salle bar (73.45 m ²)	90€	117 €
A la journée	Salle bar seul (40 m ²)		50 €	65 €

Associations de la commune : 250 €.

A noter que les charges de chauffage et d'électricité sont désormais comprises dans le coût de la location et que l'espace socio-culturel sera équipé du Wi-fi.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

VI – Informations communauté de communes

- Abandon du projet hôtel par le gérant retenu ; d'autres possibilités sont en cours.

- Mise en conformité des statuts de la CCPPV qui reprend en totalité les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- ✚ aménagement de l'espace dont Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- ✚ développement économique (zones artisanales) et touristique,
- ✚ aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- ✚ collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles :

- + protection et mise en valeur de l'environnement,
- + politique de l'habitat et du cadre de vie,
- + construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs.

Compétences facultatives :

- + SPANC,
- + Très Haut Débit
- + emploi,
- + service technique mis à disposition des communes membres,
- + transport à la demande,
- + relais assistantes maternelles

Avec la prise de nouvelles compétences par la Communauté de Communes, se pose la question de leur financement. Les communes seront amenées à diminuer leur fiscalité du fait des pertes de compétences tandis que la Communauté de Communes augmentera ses taux.

- Nouvelle répartition des sièges suite à modification des limites de CCPPV : 70 sièges sont distribués, dont 3 pour la commune d'ETALANS.

VII - Vente tracteur John Deere

Livraison du tracteur KUBOTA : 65 160.00€ TTC.

Reprise du tracteur John Deere pour la somme de 7 000.00€ par Ogimat.

VIII – Dossiers subventions

- Photocopieur mairie : Acquisition du photocopieur en avril 2010.

En prévision d'un futur renouvellement, proposition de dépôt d'un dossier de subvention auprès de la préfecture.

- Ordinateur portable : pour les réunions de conseil municipal suite à la constitution d'une commune nouvelle (33 élus) à l'espace socio-culturel.

IX – Questions diverses

➤ Demande de dégrèvement de surtaxe d'assainissement (0.70 €/m³) : en cas de fuite d'eau à l'extérieur de l'habitation, le dégrèvement se fait après demande en mairie.

➤ École : Demande de subvention pour un séjour scolaire classe de neige en 2017 pour un montant de 3128.00€.

En 2015, 1500€ avait été alloué à l'école.

La demande n'ayant pas pu être mise à l'ordre du jour car reçu tardivement, le Conseil décide de reporter sa décision pour la prochaine réunion de novembre.

➤ Photocopies par les associations : gratuité jusqu'à 100 photocopies noir et blanc (papier 80g fourni par les associations).

	A4	A3
Coût au-delà des 100 photocopies Noir et Blanc	0.02 €	0.04 €
Coût des copies couleur	0.12 €	0.24 €

➤ Affouage : inscription en mairie au rôle d'affouage jusqu'au 31 octobre, payable d'avance par chèque de 30 € à l'ordre du Trésor Public.

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : le 3 novembre à 20h00.

➤ Levée de séance : 23h30.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance
Alain PESEUX